

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

FLOIRAC rénovation urbaine du quartier Libération - Aménagement d'une allée pour les piétons et les cyclistes (opération P4) - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Approbation - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 26 juin 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé, avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), une convention de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac. Ce projet repose sur un programme de rénovation urbaine visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale. A ce titre, la communauté urbaine intervient dans ses domaines de compétence relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition-reconstruction de logements et à l'aménagement des espaces publics. Cette action relève de la fiche n°02 du contrat de co-développement : « ORU Libération, mise en œuvre de la convention ».

Le programme d'aménagement des espaces publics doit accompagner les opérations de démolition - reconstruction des logements et les constructions des équipements publics. La restructuration du réseau viaire doit permettre un désenclavement du quartier, une desserte locale satisfaisante, ainsi qu'un maillage des espaces publics de qualité facilitant les circulations douces.

Il est notamment prévu de réaliser un aménagement continu d'Est en Ouest, pour les piétons et les cyclistes, depuis l'ancienne voie ferrée Bordeaux-Eymet, emplacement réservé au futur aménagement d'un transport en commun en site propre, jusqu'à l'avenue Pasteur située au pied des coteaux. Cet aménagement favorisera donc les liaisons aux services, aux commerces et aux équipements publics tels que le nouveau collège Nelson Mandela, le groupe scolaire Pierre et Marie Curie et la Maison des savoirs partagés avec les nouveaux îlots d'habitation développés dans le cadre de la rénovation urbaine.

L'aménagement de l'allée pour les piétons et les cyclistes P4 (située entre la rue de la Paix et la rue Coluche), constitue l'un des tronçons du cheminement continu entre la voie ferrée Bordeaux-Eymet et l'avenue Pasteur.

Le profil en travers de ces allées est le suivant :

- largeur de la piste cyclable : 2,50 m,
- largeur du trottoir : 1,50 m,
- largeur des espaces verts : 4,00 m.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet de cheminement doux (acquisitions foncières, ingénierie, prestations intellectuelles, travaux d'aménagement, démolitions et divers) est estimé à 448 480 euros TTC (dont 180 000 euros TTC d'acquisitions foncières).

Une optimisation des coûts d'aménagement a été recherchée dans le respect d'une part, des objectifs de composition des espaces publics assignés par l'ANRU et d'autre part, des nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics élaborées par la CUB.

Ainsi, le coût prévisionnel du projet d'aménagement hors foncier est ramené à 268 480 € TTC alors qu'il avait été estimé à 516 161€ TTC dans la Convention du Projet de Rénovation Urbaine Floraliés-Libération.

En outre, il ressort de cette convention que l'opération P4 sera subventionnée à 25 % avec un maximum de 129 000 euros.

L'aménagement de cette allée pour les piétons et les cyclistes, nécessite des emprises foncières qui appartiennent à la Communauté Urbaine de Bordeaux, à la commune de Floirac, à Aquitanis et à un propriétaire privé. L'acquisition du foncier bâti appartenant au propriétaire privé (parcelle AD230) ne peut pas être réalisée par voie amiable.

Le lancement d'une procédure préalable à la déclaration d'utilité publique est donc nécessaire en vue d'une expropriation. A cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à solliciter auprès de monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la base du dossier qui lui sera transmis, incluant les pièces suivantes :

- plan de situation
- notice explicative
- plan général des travaux
- caractéristiques des ouvrages
- appréciation sommaire des dépenses

Le financement de cette opération relève des crédits spécifiques à la politique de la ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47). Il est prévu sur les années budgétaires 2014 et 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation, pour cause d'utilité publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la convention du projet de rénovation urbaine de Floirac Libération en date du 26 juin 2006,

Vu le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Que pour permettre l'aménagement de l'allée pour les piétons et les cyclistes entre la rue de la Paix et la rue Coluche, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, il

est nécessaire d'engager une Procédure d'Utilité Publique, afin de pouvoir procéder aux acquisitions foncières par voie d'expropriation.

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur le Président est autorisé à requérir, auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, en vue d'obtenir la déclaration d'Utilité Publique des travaux envisagés et de permettre de procéder, si nécessaire, aux acquisitions par voie d'expropriation,

ARTICLE 2

Le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est approuvé,

ARTICLE 3

Monsieur le Président est autorisé à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'opération soit à l'amiable, sur la base de l'estimation de France Domaine, soit par voie d'expropriation,

ARTICLE 4

Monsieur le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2013

Mme. CHRISTINE BOST